

Bonne année
2026



SOMMAIRE

PAGE 4

RÉCOMPENSE

PAGE 4

TRAVAUX

PAGE 5

SCOLAIRE/JEUNESSE

PAGE 6

FÊTES ET CÉRÉMONIES

PAGE 7

VIE ASSOCIATIVE

PAGE 14

TRIBUNE LIBRE

PAGE 15

INFOS PRATIQUES



CHÈRES RÉHONNAISES CHERS RÉHONNAIS,

Je profite de cette dernière gazette qui retrace la fin d'année 2025, pour vous présenter, en ce début d'année 2026, mes vœux les plus sincères, joie, bonheur et surtout santé, à vous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Au terme de cette année 2025, j'ai une pensée particulière pour toutes les personnes qui ont été dans la souffrance et pour tous ceux qui se sont mobilisés pour maintenir les services et les soins.

J'ai également une pensée pour toutes les familles qui ont perdu un être cher.

Une bonne année à toutes nos associations qui entretiennent cette vie locale tellement importante pour le bien vivre ensemble, encore merci aux présidents d'associations et aux membres actifs qui œuvrent au dynamisme de la commune. Une très bonne année bien sûr au personnel communal des services administratifs, techniques, périscolaire, pour leur professionnalisme et leur implication quotidienne qui œuvre au bon fonctionnement du service public et de la collectivité en général.

Je souhaite bien sûr la "Bienvenue" aux nouveaux habitants qui se sont installés sur notre commune.



L'année 2025 a été riche politiquement avec les désordres successifs, notamment les changements de gouvernement, l'incertitude des votes au Parlement et l'avenir qui se dessine au niveau national.

Mais gardons espoir et surtout restons unis face à toutes sortes d'adversités.

Puissiez-vous aborder cette année avec énergie et optimisme et voir vos projets se concrétiser ! Que 2026 vous apporte succès et prospérité tant sur le plan personnel que social et professionnel.

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos proches ! Vivez cette année intensément, heureux et en bonne santé !

Je terminerai par une citation d'Antoine de Saint-Exupéry :

"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible".

Amicalement.

Jean-Pierre Weber

■ ATTRIBUTION DU LABEL VILLE SPORTIVE



Remise du label Ville Sportive par M.Michel Lequeux, vice président du Comité Régional Olympique et Sportif Grand Est à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine le 28 novembre 2025



TRAVAUX

■ COSEC



Travaux réalisés en décembre 2025



■ CITY STADE DU QUARTIER JEANNE D'ARC



Travaux "sur mesure" réalisés en novembre 2025





Départ de la directrice de l'école Michel DINET, le jeudi 3 juillet 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Municipal.

Remise des diplômes du Brevet National des Collèges le 17 octobre 2025



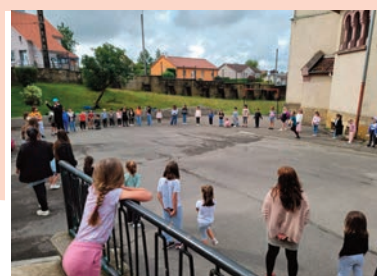
Sortie Walygator le 21 août 2025



Spectacle "Tous en scène" le 25 juillet 2025



Activités inter-centre le 24 juillet 2025



Visite à la ferme pédagogique "Ferme Aventure" à la Chapelle aux Bois le 14 août 2025



Activités diverses

■ 14 JUILLET



■ ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



A.R.P.A DE RÉHON



■ ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

La boum d'Halloween s'est déroulée dans une ambiance fantastique et chaleureuse, grâce à l'investissement remarquable de l'APE. Les enfants ont passé un moment inoubliable entre musique, danses, déguisements effrayants et fous rires. La salle, décorée avec soin, a plongé tout le monde dans l'univers d'Halloween, ajoutant encore plus de magie à l'événement.

Un grand merci aux membres de l'APE et aux bénévoles qui ont contribué à l'organisation, à l'accueil et au bon déroulement de cette belle fête. Leur enthousiasme et leur disponibilité ont permis de créer un moment convivial, apprécié autant par les enfants que par les parents.



■ BASKET BCLR



Le BCLR Basket Club Longwy Réhon continue sur sa lancée et mise énormément sur la formation des jeunes. Ainsi, un 2nd éducateur a été embauché au club afin de poursuivre et d'accentuer la formation.

Cet été nous avons mis en place des stages multisports. Plus de 150 enfants et ados se sont empressés de nous rejoindre afin de passer de belles vacances sportives. Nous avons débuté la saison avec l'accueil de 2 clubs pros pour un match amical. Le SLUC Nancy s'est imposé contre l'équipe de Mons. Nous comptabilisons quasiment 300 licenciés, toutes catégories. L'équipe fanion fait un excellent début de championnat (1D 4V) et le podium est visé, tout comme l'équipe réserve.

Venez nous rejoindre les samedis soir pour assister à de beaux matchs. Entrée gratuite.





BERGERONNETTES

Le club de gymnastique féminine Les Bergeronnettes de Réhon, affilié à la Fédération Sportive et Culturelle de France, a rouvert ses portes en septembre pour lancer la saison 2025-2026. Les inscriptions ont été bouclées en quelques minutes à peine, preuve de l'engouement toujours très fort autour du club.

Sous la présidence de Christian Mast, 20 poussines nées entre 2016 et 2019 découvrent cette année les quatre agrès : le sol, les barres asymétriques, la table de saut et la poutre. Elles sont encadrées par Nadège Mast, épaulée par les mini-coachs Louane et Léa, toutes deux titulaires du diplôme d'animateur fédéral 1, ainsi que Léonie, Apoline (en cours de formation), Louise, Zélia et Lisa. Les entraînements se déroulent le mercredi après-midi, avec une séance supplémentaire le mardi soir à partir de janvier 2026, sous l'encadrement d'Elisabeth.

Un second groupe, composé de 21 Jeunesses et 13 Aînées, est encadré par Jessy Bouché et Nadège Mast, qui bénéficient également du soutien de Lauryne Kubiak, Clara Basquin (en cours de formation), Virginie et Jimmy Consoli pour accompagner ces gymnastes vers leur meilleur niveau. Deux entraînements hebdomadaires sont proposés le mercredi et le vendredi soir.

À partir de janvier 2026, les gymnastes participeront à plusieurs compétitions individuelles et par équipes, avec des déplacements prévus à Épinal, Toul et Longuyon. Comme chaque année, le club organisera le Challenge Pays-Haut Jeunesses-Aînées les 7 et 8 mars, ainsi que le Départementale par équipes les 9 et 10 mai 2026, avec le support du Comité Départemental 54 FSCF.

En attendant ces grands rendez-vous, le club s'est une nouvelle fois mobilisé pour "Octobre Rose", pour la troisième année consécutive, permettant de reverser les bénéfices à l'Institut de Cancérologie de Lorraine, participant ainsi à l'achat du nouveau mammographe de l'ICL. Les gymnastes ont également pris part aux commémorations du 11 novembre, défilant aux côtés des représentants de la mairie de Réhon. Enfin, Saint Nicolas a été fêté le vendredi 5 décembre 2025 lors d'une soirée spéciale rassemblant toutes les licenciées. Le club a offert à chaque gymnaste, un ballotin de bonbons et chocolats.

L'association peut également compter sur l'engagement de ses 9 juges, indispensables au bon déroulement des compétitions et qui se forment ou se recyclent chaque année selon leur niveau. Et à l'engagement dans le cycle de formation, de 2 nouvelles juges.

Christian Mast et l'ensemble du comité adressent leurs meilleurs vœux de réussite aux Bergeronnettes pour cette nouvelle saison sportive.

COMITÉ DES FÊTES



Week-end du 30 au 31 août



Marché de Noël - Strasbourg





Marché de Noel - Réhon



CORNHOL'EST

Cornhol'Est est désormais recensé au niveau national. L'association s'est affiliée à l'organisation française de Cornhole, ce qui permet aux joueurs d'aller représenter notre commune lors de tournois territoriaux comme à Tremery (57) le dimanche 30 novembre 2025. Pour ce premier tournoi, nos équipes se sont classées respectivement 9^{ème} et 13^{ème} sur 18. Un bon début !!! Si vous souhaitez découvrir ce sport, rendez-vous le mardi de 20h à 22h au COSEC. Cornhol'Est tient à remercier l'entreprise EL Secure pour son sponsoring.



US REHON CYCLO

L'US REHON CYCLO est toujours actif depuis 1980. Notre dernière assemblée générale a réuni 50 personnes pour faire le point de l'année 2025 et préparer l'année 2026.

Nous sommes heureux de compter 6 personnes de plus au comité.

Ce qui nous amène à un comité de 14 personnes engagées pour le bien de nos licenciés et adhérents. Notre club accueille, non seulement des cyclotouristes, mais également des adhérents qui participent à notre nouvelle section marche que nous avons mis en place cette année.

Cette adhésion leur permet de participer à notre voyage qui se déroulera à MIZANO en Italie du 23 au 30 mai 2026, mais également notre barbecue annuel et nos diverses animations tout au long de l'année. La cotisation pour 2026 est de 25 €.

Quiconque désire venir s'essayer au vélo ou participer à nos marches est le bienvenu. La bonne ambiance, la convivialité est le maître mot de notre association.



KARATÉ

RÉTROSPECTIVES DES ACTIVITÉS

27/09 Grand loto à la salle de la jeunesse en collaboration avec le comité des fêtes de Réhon animé par M. Beudin. Le loto a réuni 210 personnes

30/10 Entraînement spécial Halloween

4/11 Semaine des copains. Les élèves ont partagé un entraînement avec des amis externes au club.

09/11 Inauguration de la nouvelle surface de tatamis dans le dojo

16/11 Entraînements en commun avec le karaté club de Longwy

23/11 Entraînement en commun avec le karaté club de Florange.

RÉSULTATS DU CHAMPIONNAT DU DÉPARTEMENT 54.

Nous avons participé avec 12 élèves en kata et en combat. Nous avons gagné 12 médailles : 4 en or, 5 en argent et 3 en bronze

KATA : Enes - OR • Ilhan - OR • Aris /

COMBAT: Aris - OR • Aksil - OR • Enes - ARGENT • Eloise - ARGENT • Tom - ARGENT • Ilhan - ARGENT • Abdellah - ARGENT • Mokrane - BRONZE • Lou - BRONZE • Lina - BRONZE



VALE KICK THAÏ BOXING

Cette saison a bien commencé pour nous avec de nouveaux élèves. Aussi, on est heureux de faire part de ce weekend avec la participation au championnat Grand Est de Muay Thaï à Épinal où trois de nos jeunes ont remporté la victoire et se sont qualifiés pour le championnat de France. Il s'agit de Yanis Destremont, Fabio Gatti, Léo Roussel. Le 14 décembre 2025, ils ont participé au championnat Grand Est de Kick boxing. On vous tiendra informé de nos prochaines rencontres.



GROUPE D'OPPOSITION ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE RÉHON

Cher Réhonnais, Chères Réhonnaises,

Dans le total respect de la réglementation existante qui encadre la période de 6 mois précédant les élections municipales, nous ne sommes pas habilités à émettre ici toute critique gratuite ou frontale de l'action de la majorité du Maire J-P Weber au cours du mandat écoulé et encore moins tout appel à un vote contestataire pour les élections de 2026 (simple rappel de la loi).

Respectueux de la législation, nous nous bornerons donc à vous faire un résumé factuel succin et très simplifié / sans polémiques stériles (règlementation oblige) de nos constatations des mois et années écoulées, des avis glanés parmi vous Réhonnais et Réhonnaises ! Un constat commun pour beaucoup : la ville est sale, l'insécurité grandit, le manque d'investissements structurels est cruel.

Réhon n'aurait pas regardé vers l'avenir dans le mandat presque écoulé suivant les opinions recueillies notamment en matière d'encadrement du scolaire et périscolaire (ce sujet revient régulièrement concernant nos bambins).

Réhon subirait le dictat de la Communauté d'Agglomération sur l'enlèvement des ordures ménagères et recyclables sans avoir réagi par son vote à l'Agglomération quand il en était encore temps. Des désordres sont visibles en la matière et l'insatisfaction est grandissante (les publications sur les réseaux sociaux et dans la presse en témoignent). De même, rien de notable n'aurait été réalisé durant ces 6 dernières années malgré les "belles grosses promesses" de campagne de 2020 (nouvelle école, sécurité...).

Très récemment, par un pur hasard du calendrier, à la veille des prochaines élections quelques petites étincelles sont remarquées telles que (non exhaustif) :

- réapparition des agents municipaux pour nettoyer ce qui peut l'être dans l'urgence mais l'état de nos rues reste discutable (nous retenons nos mots)
- annonce d'un petit chantier d'extension à la maternelle voté en fin 2024. Il aurait dû finir en septembre 2025 suivant les annonces en conseil municipal mais il n'a pas commencé...
- début d'installation des caméras de vidéosurveillance... réseau non opérationnel à ce jour suivant nos informations
- réfection d'un terrain de football (116 000 Euros dont près de 50 000 euros de dépassement du budget voté) et au final le drainage est inefficace, le terrain ressemblerait à une piscine dès les premières pluies. Il ne nous appartient pas de critiquer (rappel de la réglementation) mais de rapporter fidèlement ces faits suivis avec vigilance au travers de notre implication dans la politique locale.

Mission que vous nous avez donnée par votre confiance lors des précédentes élections.

L'ensemble de ce qui est rapporté ici est strictement objectif.

Ces derniers mois ont également été marqués dans les rangs de l'équipe dirigeante par des démissions (conseillers et adjointe de la majorité de M. Weber) et un fort absentéisme.

A nouveau, nous n'avons pas à juger, mais vous laissons tirer vos conclusions sur les motivations profondes et diverses de ces défections.

Quant à nous, humblement, nous avons été force de proposition et avons permis un meilleur usage des fonds publics (en nous opposant à certaines initiatives discutables, sans en dire plus), difficile de faire plus sans être "aux commandes" mais c'est déjà beaucoup vous en conviendrez.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que nous tirons notre révérence (nous arrivons au terme de notre mandat et cette fenêtre ouverte sur nos actions via la gazette municipale se termine par cette publication) en n'oubliant pas de vous souhaiter à vous et vos familles les plus belles fêtes de Noël et Nouvel An.

Avec dévotion,

Les élus d'opposition,

**Judith Azevedo-Jeunesse, Olivier Schmitt,
Christelle Risse et Eric Martin**

COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE ?

APPAREILS MOBILES, CHAUFFAGES D'APPOINT

Les appareils mobiles de chauffage d'appoint doivent être munis de dispositifs de sécurité avec contrôle d'atmosphère.

Renouveler l'air du local

Ces appareils ont besoin d'un volume d'air important pour bien fonctionner.

La pièce où l'appareil est utilisé doit être munie d'arrivées et de sorties d'air vers l'extérieur.

Par ailleurs les arrivées d'air (bouche ou lame d'aération, VMC) ne doivent pas être bouchées.

Ne pas utiliser au-delà de la durée indiquée par le constructeur

Les chauffages mobiles d'appoint sont recommandés pour des utilisations ponctuelles. Ils ne doivent pas être utilisés en continu ou de manière intensive en remplacement d'un chauffage principal.

En cas d'utilisation prolongée, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone.

Entretien son matériel

Chaque hiver, veillez à l'entretien de votre appareil auprès de votre spécialiste revendeur. Un appareil mal réglé ou encrassé consomme davantage, a une durée de vie plus courte et augmente le risque d'intoxication.

CHAUDIÈRES (BOIS, CHARBON, GAZ, FUEL)

Une chaudière doit être installée par un professionnel qualifié.

Vérifier et entretenir annuellement son matériel

Il est obligatoire de demander annuellement à un professionnel qualifié de venir faire une vérification complète.

Assurer une évacuation correcte des gaz brûlés

Il faut veiller à ce que le conduit de cheminée auquel est raccordée la chaudière soit en bon état, quel que soit le matériau qui le compose (conduit maçonné, éléments emboîtés ou tubage, réalisés en aluminium ou en acier inoxydable), et que sa vacuité et son étanchéité soient totales.

Un ramonage est obligatoire au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département).

La prévention des intoxications par le monoxyde de carbone passe avant tout par l'entretien et la vérification périodique du bon fonctionnement des appareils à combustion, des conduits de cheminée et des ventilations.

Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à cet entretien.

CUISINIÈRES (BOIS, CHARBON, GAZ)

Il ne faut pas détourner les appareils de l'usage auquel ils sont destinés. Ainsi, les cuisinières à gaz ne doivent pas être utilisées pour le chauffage (ex : porte du four maintenue ouverte).

Les brûleurs de la cuisinière à gaz doivent être nettoyés régulièrement

On doit voir une flamme bleue et courte dans chaque orifice.

S'ils sont encrassés, le mélange air gaz ne s'effectue pas dans de bonnes conditions et le brûleur peut s'éteindre, notamment quand il est au ralenti.

Une flamme bien réglée ne doit pas noircir le fond des casseroles.

INSERTS DE CHEMINÉE, POÊLES

Les conduits d'évacuation doivent être en parfait état, sans obturation, sans défaut d'étanchéité et parfaitement isolés. Ils doivent être ramonnés périodiquement au moins une fois par an (selon la réglementation en vigueur dans votre département).

MOTEURS À EXPLOSION (VÉHICULE, APPAREIL DE BRICOLAGE, GROUPE ÉLECTROGÈNE)

Il ne faut pas utiliser de moteur à explosion dans un endroit confiné (ex : ne pas faire tourner le moteur d'une voiture dans un garage fermé).

Il ne faut pas utiliser de moteur à explosion dans un endroit confiné

(ex : ne pas faire tourner le moteur d'une voiture dans un garage fermé).

Ce conseil est également valable pour les deux-roues, les tondeuses, tronçonneuses...

Les groupes électrogènes comportant un moteur à combustion interne doivent impérativement fonctionner en extérieur.

En cas de mise sous abri, celui-ci doit être totalement ventilé et indépendant des lieux d'habitation.

CAS DES CHEMINÉES À L'ÉTHANOL/BIOÉTHANOL

Si une cheminée à l'éthanol est placée dans une petite pièce ou une pièce mal ventilée, la combustion se fait mal et peut aboutir à la production de monoxyde de carbone.



■ VOUS AVEZ OBTENU UNE AUTORISATION D'URBANISME ? (DÉCLARATION PRÉALABLE, PERMIS DE CONSTRUIRE PAR EXEMPLE) POUR RÉALISER DES TRAVAUX

VOS TRAVAUX SONT TERMINÉS ? PENSEZ À LE DÉCLARER

AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE :

effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

AUPRÈS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP),

et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Foncier (SDIF)

La DGFIP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est obligatoire de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services.

La fin de travaux, au sens fiscal, correspond à une construction habitable qui est hors d'eau et hors d'air. Même si les finitions ne sont pas achevées (pose du crépi, peinture...).

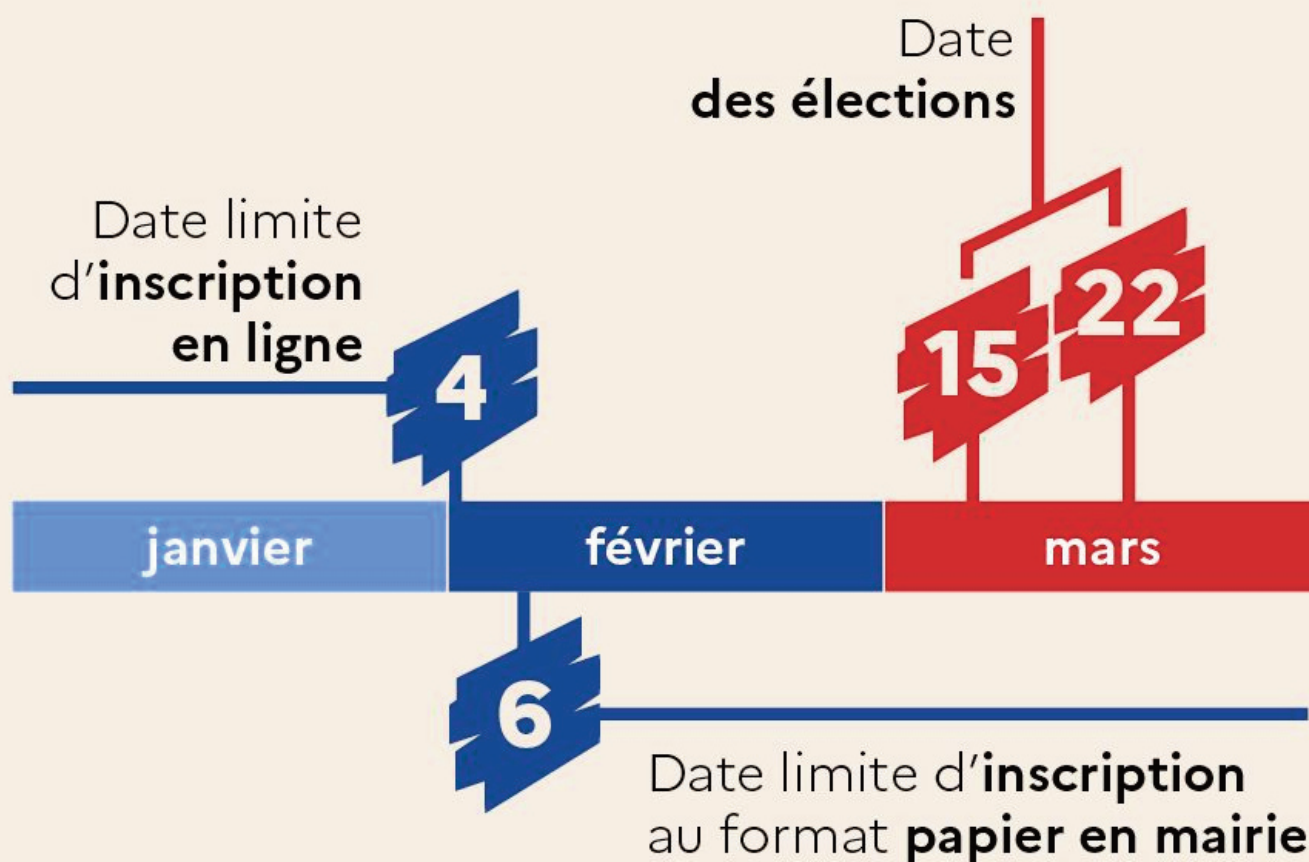
Les informations transmises permettront la mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.

POUR CALCULER VOTRE TAXE D'URBANISME, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE :

www.impots.gouv.fr/simulateur-des-taxes-urbanisme

Allons
Voter!

Date limite d'inscription sur les listes électorales



Inscriptions sur les listes électorales pour prochaines élections municipales

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire **au plus tard le 6 février 2026**. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré. **L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au 4 février 2026** (sixième mercredi précédant le scrutin).

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives** :

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de : Posséder la nationalité française ; Être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ; Jouir de ses droits civils et politiques. _____
- **Avoir une attache avec la commune** au titre de : Son domicile principal ; Sa qualité de contribuable ; Sa qualité de gérant de société.

ATTENTION : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales